FRC 12879
Case
FRC
18355

LETTRE

DE M. LE COMTE D'ESTHERAZY,

COMMANDANT DU HAYNAULT.

A M. le Marquis de Gouy d'Arsy, Député à l'Assemblee Nationale.

Valenciennes, le 27 Août 1789.

Puisque, sans avoir l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, j'apprends par le Journal de Paris que vous avez défendu ma cause, dans l'accusation qui a été faite contre moi à l'Assemblée Nationale, le 21 de ce mois, permettez que je vous fasse mes remerciemens, de vous être opposé à ce qu'un Citoyen soit *blâmé* sans avoir été entendu, et sans que les torts qu'on lui suppose soient prouvés.

La déclaration que je joins ici, et dont j'ai envoyé les preuves à Monsieur le Président de l'Assemblée, à Monsieur le Garde-des-Sceaux, et au Ministre de la Guerre, suffira, j'espère, pour achever de vous convaincre que j'ai été dénoncé, et presque condamné sur des faits tous également faux. Je me flatte que les Membres généreux qui ont défendu un Citoyen qui pouvoit être coupable, s'empresseront, quand il a prouvé qu'il étoit innocent, à donner autant de publicité à

THE NEWBERRY LIBRARY

sa justification, que son accusation en a eu ; & je suis convaincu que, quand la législation sera établie par l'auguste Assemblée qui s'en occupe, les Loix accorderont quelque chose de plus aux Citoyens calomniés et presque jugés, sans aucunes pièces légales qui les chargent.

Oserois-je vous prier de communiquer ma déclaration à M. l'Abbé D'EYMAR et aux autres Membres qui ont élevé la voix pour ou contre moi dans cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et inviolable attachement, Monsieur, votre, etc. *Signé,* ESTERHAZY.

DÉCLARATION

Annexée à la précédente.

JE soussigné déclare et certifie :

1°. N'avoir pas été à Mariembourg cette année, et n'avoir ni manqué à la parade, ni passé une nuit hors de Valenciennes depuis le 11 Juillet.

2°. N'avoir reçu aucune lettre de M. l'Intendant, ni de personne de sa part, qui eût aucun rapport à l'affaire de Mariembourg.

3°. De n'avoir donné ordre d'arrêter qui que ce soit dans cette Ville.

4° De n'avoir même appris la détention de quatre particuliers, que par une lettre de M. HENRY, Lieutenant de Maréchaussée, datée d'Avesnes, *le 16 Août*, lequel me mande les avoir fait arrêter, sur la dénonciation des Officiers Municipaux de ce même Mariembourg, pour avoir occasionné un attroupement au son du tocsin, etc. *Signé*, ESTERHAZY (1).

---

(1) Les Pièces JUSTIFICATIVES ont été envoyées à M le Président de L'ASSEMBLÉE NATIONALE et aux Ministres du ROI.